

# SAINT-VIGOR LE GRAND

## CALVADOS

Tél : 02.31.92.10.23

Fax : 02.31.51.93.80

Mail : [commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr](mailto:commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr)

Saint-Vigor le Grand le 27 septembre 2013

### ARRETE INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS

#### Le Maire de la commune de SAINT-VIGOR LE GRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 ;

Vu l'article L 211-22 du Code Rural ;

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens ;

### ARRETE :

**Article 1** : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et terrains publics, à l'intérieur de l'agglomération de la commune de SAINT-VIGOR LE GRAND ;

**Article 2** : Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière ;

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende ;

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bayeux et Monsieur le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayeux.

Fait à SAINT-VIGOR LE GRAND le vingt sept septembre deux mille treize.

Le Maire : Benoît FERRUT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
à la Sous-Préfecture de Bayeux le  
et de la publication le  
A Saint-Vigor le Grand le

} 30/09/2013

Claude VERRIER  
Adjoint au Maire

